

Licence Informatique

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Informatique

Parcours : Micro-Informatique et Machines Embarquées (MIME) en L3

Responsable de la mention : Jean-Noël VITTAUT

Responsable du parcours MIME (L3) : Youcef TOUATI

UFR de rattachement : Mathématiques, Informatique, Technologies, Sciences de l'Information et de la Communication (MITSIC)

Secrétariats :

Bât. A, salle 149 - Tél : 01 49 40 64 20

Bât. A, salle 181 - Tél : 01 49 40 64 15 (L3 parcours MIME)

Sites Internet :

<http://ufr6.univ-paris8.fr/licence-info/>

<http://www.mime.univ-paris8.fr> (L3 parcours MIME)

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPETENCES VISEES

Cette licence vise le double objectif de poursuite d'études et de formation professionnelle. À l'issue de cette licence, les étudiants ont acquis les compétences d'informaticiens, d'analystes-programmeurs et de développeurs, et sont capables d'utiliser les environnements de programmation pour apporter des solutions efficaces à des problèmes réels. Ils peuvent aussi continuer des études dans le cadre d'un master, soit en Informatique, soit en Mathématiques, selon le parcours choisi. Dans tous les cas, les étudiants auront acquis une culture et une expérience fiables leur permettant de s'adapter aux évolutions des sciences et techniques au cours de leur vie professionnelle.

L'approche générale de la licence est d'aller de la pratique à la théorie et de la théorie à la pratique. Les étudiants doivent passer beaucoup de temps à tester sur machine les théories rencontrées et à étudier les principes rencontrés dans la pratique informatique.

La formation a pour objectifs principaux de permettre l'acquisition des compétences techniques de base suivantes :

- réaliser la programmation de travaux informatiques (travaux « neufs » et maintenance) avec les outils mis à disposition,
- assurer les tests des programmes développés à partir des jeux d'essais,
- participer à la rédaction des dossiers techniques et des documentations des logiciels,
- rédiger des cahiers des charges et effectuer des analyses fonctionnelles.

FORMATION CONTINUE

Quel que soit votre statut (salarié, demandeur d'emploi, professionnel libéral...) ce diplôme peut être suivi en formation continue.

Conseils pour le financement, devis et suivi administratif auprès du service Formation permanente au 0 820 20 51 00 - info-sfp@univ-paris8.fr ou sur www.fp.univ-paris8.fr

POURSUITES D'ETUDES ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Masters Informatiques, afin de poursuivre la formation jusqu'au niveau permettant d'accéder au métier d'informaticien expert : ingénieur réseau, ingénieur système, ingénieur logiciel, ingénieur de la connaissance, architecte système et chef de projets. En particulier : informatique des systèmes embarqués et informatique et sciences humaines.
- Masters de mathématiques, notamment mathématiques fondamentales et protection de l'information.
- Métiers d'informaticien d'étude : informaticien analyste, informaticien d'application, informaticien chargé d'études, informaticien de développement, programmeur industriel, programmeur logiciel de base, programmeur de maintenance, technicien spécialisé en sécurité informatique.

CONDITIONS D'ACCES

L1 : baccalauréat ou équivalent

L2 : sur dossier

L3 : sur dossier

Les dossiers sont étudiés en commission pédagogique. Ils doivent comprendre des programmes écrits par l'étudiant de façon à vérifier que ses acquis sont suffisants pour une intégration dans notre cursus.

L'accès en L3 se fait de plein droit pour les étudiants issus du L2 de la licence. **L'accès en L3 MIME**, du fait de la capacité d'accueil réduite de la formation, se fait sur dossier.

L'accès en L3 se fait sur dossier pour les étudiants titulaires d'un DUT Informatique ou de 120 crédits d'une autre licence d'informatique. Pour le parcours MIME, un DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle ou un BTS Informatique Industrielle permettent également la candidature. Un complément de formation peut être demandé, suivant le contenu précis des formations préalablement suivies.

Les étudiants ayant suivi la mineure Informatique dans une autre licence de l'Université Paris 8 peuvent intégrer la licence d'Informatique en L1, L2 ou en L3, selon le nombre d'EC validés.

Pour la licence à distance, les dossiers sont également étudiés en commission.

Nombre de places : L1 : 150 - L2 : 150 - L3 : 150

MODALITES D'ADMISSION POUR L'ANNEE 2015-2016

Futurs bacheliers et bacheliers antérieurs : Une procédure unique *via* internet - Admission Post Bac - permet de demander une inscription dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur. Se connecter dès le mois de janvier sur : www.admission-postbac.fr

Autres candidats : Etrangers (hors espace économique européen, la procédure doit être engagée dès le mois de novembre), salariés non bacheliers, étudiants d'une autre université... se connecter sur : www.univ-paris8.fr (onglet Inscriptions).

ORGANISATION ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Basée sur une spécialisation progressive, la licence Informatique permet à l'étudiant des choix de cours libres et de mineures (interne et externe) variées.

Les étudiants sont invités à choisir entre la mineure interne et une mineure externe, toutes les disciplines de Paris 8 pouvant être choisies, notamment Mathématiques, Arts, Sciences humaines et sociales.

Un parcours Micro-informatique et Machines Embarquées (MIME) est possible en L3.

<doc5166|center>

ECHANGES INTERNATIONAUX

Dans le cadre ERASMUS/SOCRATES, la Licence d'Informatique de l'Université Paris 8 propose des échanges avec plusieurs universités européennes :

- Universidade Nova de Lisboa (Lisbonne)
- Universitat Autònoma de Barcelona (Barcelone)
- University of Macedonia (Thessalonique)
- Humbolt University (Berlin)

De plus, notre université est partenaire des réseaux CREPUQ (Québec) et MICEFA (Amérique du Nord). De nombreux étudiants bénéficient d'échanges en Amérique du Nord (Montréal, Toronto, Las Crusas, Brown...).

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Chaque cours donne lieu à l'attribution d'une note fondée sur le contrôle continu, la réalisation de projets, l'examen écrit ou oral, selon la nature de l'enseignement ; lorsque la note est supérieure ou égale à 10, les ECTS correspondant sont attribués à l'étudiant. À l'intérieur de chaque UE, la compensation s'applique avec calcul de moyenne pondérée. Tous les ECTS de l'UE sont crédités lorsque la moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10.